Saint-Divy Sport Tennis de Table



| Je soussigné(e) [NOM Prénom | |
|-----------------------------|--|
| | |

Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 212-9 du Code du Sport (Modifié par LOI n°2017-261 du 1er mars 2017 - art. 4) dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction d'éducateur,accompagnant,coach ou responsable d'équipe sous l'une des licences disponible auprès de la FFTT.

J'ai bien noté que :

- je ne peux peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de <u>l'article L. 212-1</u> à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :
 - Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article <u>221-6</u>
 - Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19;
 - Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II;
 - Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;
 - o Au chapitre IV du titre II du même livre III;
 - Au livre IV du même code ;
 - Aux articles <u>L. 235-1</u> et <u>L. 235-3</u> du code de la route ;
 - Aux articles <u>L. 3421-1</u>, <u>L. 3421-4</u> et <u>L. 3421-6</u> du code de la santé publique ;
 - Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;
 - Aux articles <u>L. 212-14</u>, <u>L. 232-25 à L. 232-27</u>, <u>L. 241-2 à L. 241-5</u> et <u>L. 332-3 à L. 332-13</u> du présent code.
- Nnl ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.
- Je m'engage à prévenir, le plus tôt possible, un des membres du conseil d'administration lorsque des faits relevants des articles précédents me sont connus ,
- Je m'engage à cesser immédiatement toute activité dans l'association Saint-Divy Sport Tennis de Table, dès que je fais l'objet d'une procédure par les services compétents pour des faits susceptibles de tomber sous le coup des arrêtés précédents.

| Fait le: | signature: |
|----------|------------|
|----------|------------|